



# Qui sera président de Renault au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ?

Section RENAULT

N° 140 16 mars 2020

## De quel « Renault » ?

*Du fait de l'actualité liée au Coronavirus et à ses conséquences, notre tract N°140 du 16 mars 2020 n'a pas pu être distribué dans les sites Renault.*

*Pour autant et selon ses moyens, le syndicat SM-TE entend préserver par ses communications le lien avec la communauté de travail même tenue à distance : nous ne saurions détourner notre attention de l'avenir de l'Entreprise. Dès à présent, **travaillons ensemble** à un retour à la normale en respectant les consignes de confinement et les gestes barrières dans un esprit de solidarité, tant au niveau de Renault que national.*

À la suite des rebondissements provoqués par l'arrestation de M. Carlos Ghosn par les autorités japonaises le 19 novembre 2018 (lettre de démission du 23 janvier 2019 de ses mandats de PDG de l'entreprise), la « gouvernance » Renault se recompose sans qu'une clarification soit fournie aux salariés. La dernière communication publiée sous *Declic@com* le 28 janvier 2020 est : **Nomination au 1<sup>er</sup> juillet 2020 de M. Luca de Meo.**

### Que dit le communiqué du 28 janvier 2020 ?

« Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Luca de Meo en qualité de directeur général de Renault S.A., et de président de Renault s.a.s., avec effet à compter du 1er juillet 2020 »

NDLR : La mise en gras de « S.A. » et de « s.a.s. » est du SM-TE

Un délégué du syndicat *Travaillons ensemble* a posté sous *Declic@com* le 31 janvier 2020 à 17h34 : « **Qui sera président de Renault S.A. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ?** ». La question est restée sans réponse.

### Renault S.A. et Renault s.a.s.

Renault S.A. (*société anonyme*) et Renault s.a.s. (*société par actions simplifiée*) sont deux sociétés de formes juridiques distinctes, qui ont chacune leurs propres statuts et leur propre numéro SIREN (*identifiant attribué par l'INSEE aux personnes morales ou physiques exerçant une activité économique*). Ces deux sociétés ont le même nom d'usage « **Renault** », si bien que lorsque l'on parle de « Renault », de quelle société est-il donc question ?

Selon les statuts de Renault sas, le conseil d'administration de Renault s.a.s. est le même que celui de Renault SA. Ce n'est pas nécessairement le cas pour le président.

- Si vous achetez ou vendez des « Actions Renault », il s'agit de Renault SA,
- Si vous êtes salarié Renault (*hors filiales*), vous êtes salarié de Renault s.a.s. (*cf. nos contrats de travail*). Sur nos feuilles de paie, « Renault s.a.s. » était mentionné jusqu'en juin 2015. Depuis juillet 2015, cette mention est cachée : elle est remplacée par « Groupe Renault ».

Lors des élections des trois représentants des « salariés » (*octobre 2016*), et du représentant des « salariés ou anciens salariés actionnaires » (*janvier 2017*) au conseil d'administration de Renault, les électeurs l'étaient en tant que salariés de Renault s.a.s. (*ou des filiales*) et non de Renault SA. Comme les statuts précisent que : « *le conseil d'administration de Renault s.a.s. est le même que celui de Renault SA* », les quatre administrateurs de Renault s.a.s. représentant les salariés sont aussi administrateurs de Renault SA.

Lors des élections au CA de 2016 et de 2017, notre syndicat était en soutien de candidats membres du SM-TE, présentés par plusieurs centaines de salarié(e)s des établissements Renault et de ses 19 filiales.

Les candidats soutenus par le SM-TE avaient obtenu en nombre d'électeurs : (*selon résultats du prestataire du vote*)

Octobre 2016	Collège : Ouvriers & Etam	4,87 %	32 405 électeurs inscrits
	Collège : Ingénieurs & Cadres	14,74 %	12 318 électeurs inscrits
Janvier 2017	Collège : Salariés et Anciens salariés actionnaires	20,01 %	35 592 électeurs inscrits

## Au 1<sup>er</sup> juillet 2020, M. Luca de Meo sera donc président de Renault s.a.s. Avec les changements successifs, M. Sénard sera-t-il toujours président de Renault SA à cette date ?

Pour avoir une réponse à cette question posée le 31 janvier 2020, nous avons recherché des informations sur le site : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr). Voici notre compréhension, suivant les extraits consultés des PV des Conseils d'Administration des deux sociétés :

	<b>RENAULT SA</b> Siren : 441 639 465	<b>RENAULT s.a.s.</b> Siren : 780 129 987
Avant le 24 janvier 2019	<b>Président Directeur Général de Renault SA : M. GHOSN</b>	<b>Président de Renault s.a.s. : M. GHOSN</b>
Courrier de démission des mandats M. Ghosn du 23 janvier 2019	<i>Prise d'acte de la démission de M. GHOSN des mandats de : Directeur général et Président du CA de Renault SA</i>	<i>Prise d'acte de la démission de M. GHOSN de son mandat de Président de Renault s.a.s.</i>
	<i>Dissociation des fonctions de Président du CA et de Directeur général</i>	
Réunion CA du 24 janvier 2019	<i>Nomination de M. SENARD en qualité d'administrateur au CA de Renault SA pour une durée de 4 ans</i>	<i>Nomination de M. SENARD en qualité d'administrateur de Renault s.a.s. pour une durée de 4 ans</i>
	<i>Nomination de M. SENARD en qualité de Président au CA de Renault SA pour la durée de son mandat d'administrateur</i>	
	<i>Nomination de M. BOLLORE en qualité de Directeur général de Renault SA pour une durée de 4 ans</i>	<i>Nomination de M. BOLLORE en qualité de Président de Renault s.a.s. pour une durée de 4 ans</i>
<i>soit →</i>	<b>Président de Renault SA : M. SENARD</b> <b>Directeur général de Renault SA : M. BOLLORE</b>	<b>Président de Renault s.a.s. : M. BOLLORE</b>
Réunion du CA du 11 octobre 2019	<i>Révocation de M. BOLLORE de son mandat de Directeur général de Renault SA avec effet immédiat</i>	<i>Révocation de M. BOLLORE de son mandat de Président de Renault s.a.s. avec effet immédiat</i>
	<i>Nomination de Mme DELBOS en qualité de Directeur général de Renault SA, pour une période intérimaire, le temps de mener un processus de désignation d'un nouveau Directeur général de Renault SA, et jusqu'à la nomination effective par le CA</i>	<i>Nomination à compter du 11 octobre 2019 de M. SENARD en qualité de Président de la société [Renault s.a.s.], pour une période intérimaire, le temps pour la société Renault SA de mener un processus de désignation d'un nouveau Directeur général de Renault SA qui serait nommé Président de la société, et jusqu'à la nomination effective de celui-ci par le CA. M. SENARD disposera à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager Renault s.a.s. à l'égard des tiers</i>
<i>soit →</i>	<b>Président de Renault SA : M. SENARD</b> <b>Directeur général de Renault SA : Mme DELBOS</b>	<b>Président de Renault s.a.s. : M. SENARD</b>
Annonce Déclic@Com « Communiqué du 28 janvier 2020 »	<i>À l'issue du processus de sélection mené par le comité de la gouvernance et des rémunérations, le conseil d'administration, réuni ce jour sous la présidence de M. SENARD, a décidé de nommer M. de MEO en qualité de directeur général de Renault S.A., et de président de Renault s.a.s., avec effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020</i>	
<i>soit →</i>	<b>Président de Renault SA : M. SENARD</b> <b>Directeur général de Renault SA : M. de MEO</b>	<b>Président de Renault s.a.s. : M. de MEO</b>

**M. SENARD nommé le 24 janvier 2019 pour 4 ans, sera-t-il donc toujours Président de RENAULT SA au 1<sup>er</sup> juillet 2020 ? Est-ce une évidence ? Les salariés que nous représentons sont intéressés de le savoir.**

**Pourquoi les quatre administrateurs élus par les salariés et représentant ceux-ci aux CA, ne communiquent-ils et ne rendent-ils pas compte de leur mandat aux salariés ? Les changements de gouvernance étaient pourtant d'excellentes occasions de le faire.**

**Nous avons lu pour vous :** « Nous avons appris en début d'année la fusion programmée des deux FCPE "Actions Renault" et "Renault Actions". Nous nous réjouissons que soit ainsi mis un terme à cette situation ubuesque, et difficilement compréhensible pour les Salariés, de deux fonds identiques, mais concurrents. Toutefois, cette fusion a pour conséquence de suspendre le Conseil de Surveillance dans lequel nous vous représentons [Actions Renault - FCPE historique] ».

Il appartient à chaque salarié de se soucier de son contrat de travail, **avec qui il est lié**, et du **fait syndical** construit pour y veiller. Encore faut-il que le syndicat soit *dépendant* des salariés et non aliéné par la Finance et le Patronat. **Un syndicat peut-il être *dépendant* des salariés ? Oui, en subvenant à ses besoins financiers par les seules cotisations des salariés adhérents.**

**SM-TE, 1<sup>er</sup> syndicat national à avoir inscrit dans ses statuts une telle disposition**

**⇒ En cette période de turbulences, c'est le moment de rejoindre le SM-TE**

Adhérez Cliquez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)